

# De quelles primes pouvez-vous bénéficier ?

par exemple

## MaPrimeRénov'



MaPrimeRénov' est le fruit de la volonté du gouvernement de mettre en place une aide à la rénovation énergétique des logements plus simple, plus juste et plus efficace.

MaPrimeRénov' devient l'une des principales aides à la rénovation énergétique en remplacement du crédit d'impôt ; elle peut se cumuler avec d'autres aides financières, dont les Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Dans le cadre du plan de relance de l'économie et du renforcement des aides à la rénovation énergétique, MaPrimeRénov' est désormais accessible à tous les propriétaires (bailleurs et occupants) et à toutes les copropriétés. Elle propose également des bonus, notamment pour la rénovation globale.

Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus du foyer (4 profils définis) et du gain énergétique apporté par les travaux de chauffage, d'isolation ou de ventilation. Un plafonnement des dépenses éligibles est prévu.

par exemple

## Les Primes Énergie



Les Primes Énergie, appelées aussi Certificats économies d'énergie (CEE), peuvent également vous aider à financer vos travaux.

En réalisant vos travaux, vous réalisez des économies d'énergie attestées dans un certificat. Ce certificat peut être valorisé auprès de fournisseurs d'énergie (les obligés) qui ont des obligations en matière d'économie d'énergie imposées par l'Etat.

Ce mécanisme (qui vise à réduire l'empreinte énergétique nationale) vous permet d'échanger votre certificat d'économie d'énergie auprès de ces obligés qui vous reversent une prime énergie.



Il existe d'autres aides...

Retrouvez toutes les informations sur les dispositifs et les aides existantes en contactant RENO23



Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

Le SDEC et ses partenaires sont à vos côtés pour vous accompagner dans la transition énergétique.

RENO23 est un service porté par le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse, pour le compte des intercommunalités creusoises, financé par la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) par le programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) du Ministère de la Transition Écologique.



contact

RENO23

05 55 51 03 39

- Accueil téléphonique : du lundi au jeudi 9h - 12h / 14h - 17h
- Accueil physique : sur rendez-vous

renov23@sdec23.fr

Formulaire de contact disponible sur le site :

[www.sdec23.org](http://www.sdec23.org)



11 av. Pierre Mendès France  
23000 Guéret

SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE CONSEIL EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

Un projet de Rénovation énergétique...

Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner !



Définir son projet...  
Rechercher  
des financements...  
Obtenir des  
conseils indépendants...

RENOV23  
est un dispositif  
100% creusois,  
guichet unique  
pour la  
rénovation  
énergétique.

Que l'on souhaite améliorer le confort de son logement, réduire sa facture énergétique, limiter son impact environnemental ou valoriser son bien, toutes les motivations sont bonnes pour entreprendre la rénovation énergétique de son logement.

Pour un projet global de rénovation, de nombreuses aides permettent d'alléger la facture mais **il n'est pas toujours facile de s'y retrouver !**

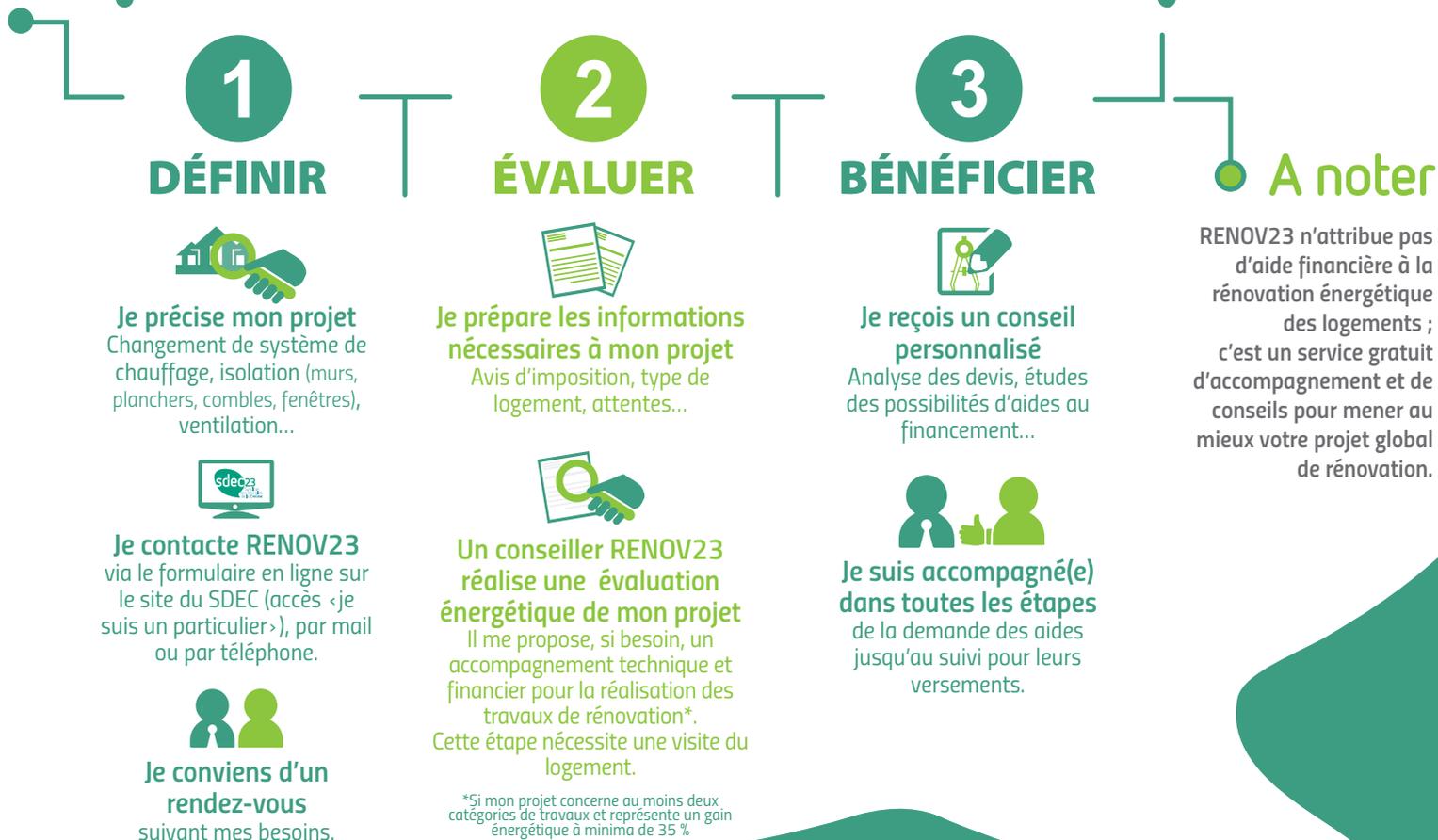
Aussi, en remplacement de l'Espace Info-Énergie, le SDEC lance le programme départemental **RENOV23, service public gratuit**, pour vous accompagner dans vos projets de rénovation énergétique.

RENOV23, c'est une équipe de 3 conseillers indépendants qui vous informe de manière objective en étudiant vos besoins et vous apporte **les solutions appropriées à votre projet.**

Avant toute démarche,  
prenez conseil auprès  
de RENO23

Un formulaire en ligne sur notre site [www.sdec23.org](http://www.sdec23.org) vous permet déjà de préciser votre projet et nous permet de vous répondre au plus vite et au mieux.

# mon parcours en 3 étapes



Afin de bénéficier des aides financières publiques,  
prenez contact avec un artisan certifié RGE  
(Reconnu Garant de l'Environnement)  
pour faire estimer vos travaux.  
**Ne signez pas de devis avant de solliciter les aides.**